



Séminaire interafricain historique à Johannesburg les 18 et 19 octobre 2007

Sous l'égide de Cadat et à l'initiative de l'UIH, dix-neuf pays de l'ensemble du continent africain, de l'Océan indien et d'Europe, se sont réunis à Johannesburg (Afrique du Sud) les 18 et 19 octobre 2007 pour participer à un séminaire historique et fondamental pour l'avenir de la profession d'huissier de justice en Afrique.

Le rôle essentiel des huissiers de justice africains dans la mise en place de l'Etat de droit

En mai 2001, lors du conseil permanent de l'UIH à Cape Town, une résolution avait été adoptée afin de faciliter un rapprochement entre les huissiers de justice des diverses régions de l'Afrique. Le projet avait été baptisé Cadat, pour symboliser trois grandes villes de l'axe nord sud de l'Afrique : Cape Town, Dakar et Tunis.

Un séminaire avait été organisé par l'UIH à Pretoria les 24 et 25 février 2005 au cours duquel une résolution (résolution de Pretoria) avait décidé :

- d'établir un programme de formation interne dans chaque pays de la région d'Afrique australe avec, pour objectif final, la mise en place d'une école internationale de formation ;
- de promouvoir la ratification de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 relatif à la signification ;
- d'encourager chaque pays à prendre part au traité de l'Ohada ;
- de soutenir le recouvrement de créances extrajudiciaires par les shérifs et les agents chargés de l'exécution.

C'est dans ce cadre qu'à Johannesburg, trois thèmes majeurs ont constitué la base du séminaire : harmonisation des statuts, formation et recouvrement de créances.

Les représentants des pays suivants étaient présents : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Ile de la réunion, Kenya, Lesotho, Pays-Bas, Sénégal, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

L'UIH était fortement représentée par son président, Jacques Isnard, son 1^{er} vice-président, Leo Netten, son secrétaire permanent pour l'Afrique, Honoré Aggrey, son secrétaire général, René Duperray, un membre du bureau, Mourad Skander, son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, son 1^{er} questeur, Jos Uitdehaag, ainsi que par Rose Bruno et Anne Kérisit, membres de la délégation française et experts Ufohja.

L'organisation parfaite de ce séminaire est due en grande partie à Johann Fourie, Shérif à Cape Town, secrétaire de Cadat, qui n'a ménagé aucun effort pendant plusieurs mois pour faire de l'événement soit à la fois un succès et un plaisir pour ses participants.

Après un discours d'accueil chaleureux de Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérifs sud africains, qui a souhaité à chacun un excellent séjour, ce fut au



Pendant la cérémonie d'ouverture — During the Opening Ceremony

tour de Johann Fourie de souhaiter la bienvenue aux délégations et de bons et fructueux travaux, soulignant l'importance de la réunion et ses conséquences pour l'avenir de la profession en Afrique.

Dans son discours introductif, Jacques Isnard a rappelé les origines de Cadat tout en soulignant l'importance de la formation. « *Ne pourrait-on pas considérer que l'Ufohja pourrait se développer sous la forme d'un institut ayant pour vocation de reprendre le même principe pour la zone SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) ?* » lança-t-il. Prenant l'exemple de l'Ohadac qui se crée dans les Antilles, le président de l'UIH a poursuivi : « *Il n'y a pas de raison que ce qui a été réussi dans les zones centre et nord ne puisse être réalisé dans la zone australe. L'UIH est un moteur. Vous, huissiers de justice africains, avez un rôle à jouer dans vos pays. Vous jouez un rôle essentiel dans la mise en place de l'Etat de droit. Si vous renoncez en raison des difficultés, c'est la fin de la démocratie et de la règle qui veut que l'huissier de justice remplisse son serment.* »

L'Ohada est une culture

Le premier atelier concernait le traité de l'Ohada. Il était animé par Leo Netten et comprenait des interventions de Mathieu Chardon, Oulaï Antoine Crépin (Côte d'Ivoire), président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire, et de T.E. Monaphati (Lesotho), Juge, Chef des Sheriffs et Messengers du Lesotho. Mathieu Chardon a présenté l'Ohada, ses principes généraux, ses objectifs et ses moyens. Le premier secrétaire de l'UIH a insisté sur l'extraordinaire opportunité que représente l'Ohada pour les Etats et le continent africains. « *En l'espace de quelques années seulement, des règles supranationales et obligatoires ont été créées dans les domaines qui touchent la vie économique et juridique de 16 pays africains. En Europe, nous y travaillons depuis 50 ans avec l'Union européenne* » a-t-il constaté. Et de conclure : « *L'Ohada est aujourd'hui une culture, un état d'esprit remarquable, un exemple pour la communauté internationale et même un modèle.* »

Oulaï Antoine Crépin a ensuite présenté les structures de l'Ohada et les acquis résultants de ses activités. Passant en revue les organes de l'Ohada, le président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire, a évoqué l'activité juridique et législative de l'Ohada au travers de ses actes uniformes. Puis, évoquant l'histoire du droit depuis la Lex Mercatoria, T.E. Monaphati déclara que l'Ohada devait se placer dans le contexte du besoin et de la



Johan Fourie, secrétaire de Cadat — Secretary of Cadat



Leo Netten, 1er Vice-président de l'UIHJ — 1st Vice-President of the UIHJ



Mourad Skander, membre du bureau de l'UIHJ — Member of the board of the UIHJ

nécessité qu'ont les Etats de créer des règles transnationales. Notre confrère du Lesotho s'est déclaré déçu que l'intérêt de l'Ohada n'ait pas été suffisamment souligné en Afrique en tant que moyen de résoudre les conflits commerciaux. « Le temps est venu pour nous en Afrique d'avoir les règles communes dont parle l'Ohada. Le commerce s'en sentira mieux. Cela bénéficiera à toute l'Afrique » a-t-il conclu sous l'approbation générale.

En écho à ces propos, Johan Fourie a estimé qu'il fallait qu'au sein de Cadat les politiciens et les hommes d'affaires soient approchés pour dire que le traité de l'Ohada n'était pas là pour servir les huissiers de justice mais le droit des affaires. Un débat s'est ensuite tenu sur la question de l'importance de l'Ohada et sur le déficit d'information dans la zone australe. Pour l'une des représentants de la délégation camerounaise, « l'Ohada permet de faire de l'exécution apaisée ».

Le recouvrement amiable, nouvelle image de l'huissier de justice

Le second atelier qui traitait du thème du recouvrement amiable réunissait Mourad Skander (modérateur), Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie, Rose Bruno, Saidouba Kissing Camara, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Guinée, James Josiah, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Kenya, Elysée Eldjimbaye, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad, Jos Uitdehaag et Sami Banmour (Tunisie), directeur du Centre de formation des huissiers de justice de Tunisie.

Dans sa présentation, Mourad Skander a déclaré que « l'exécution forcée n'est qu'une étape curative dans la relation créancier/débiteur ». Selon l'ancien président de l'Ordre national des huissiers de justice de Tunisie, l'exécution volontaire demeure la règle dans notre droit. Entre les deux réside le domaine préventif, qui est mal exploité par la quasi-totalité des huissiers de justice, notamment en Afrique : le recouvrement amiable qui est l'action d'accomplir en dehors de tout contentieux les démarches pour réaliser le recouvrement de la créance. « Il contribue à la mise en place d'un nouveau visage de l'huissier de justice, plus conciliant, plus proche du débiteur. Cela est également dans l'intérêt du créancier » a estimé notre confrère.

A cet égard, Mohamed Chérif a informé qu'en Algérie, les huissiers de justice ont le monopole du recouvrement de créance et que tout est fait pour faciliter leur travail avec un accès aux informations grâce à la collaboration des banques, de l'administration des impôts, des mairies, etc.

Après avoir présenté le recouvrement de créances en France, Rose Bruno a évoqué les diverses mesures conservatoires qui peuvent parfois l'accompagner, tout en déplorant que, dans son pays, l'huissier de justice ne disposait que d'un accès limité aux informations.

Saidouba Kissing Camara a précisé que l'Ohada était appliquée en Guinée et a indiqué quelles étaient les particularités du recouvrement dans son pays.

Pour le Kenya, James Josiah, a évoqué le recouvrement de créances au travers de l'exécution des décisions de justice, les Shérifs ne pouvant pas effectuer de recouvrement amiable.

A l'inverse, aux Pays-Bas, le recouvrement de créances est l'une des activités les plus importantes des huissiers de justice, a rappelé Jos Uitdehaag, puisqu'il représente environ 55% des revenus des huissiers de justice néerlandais. « L'huissier de justice est-il là uniquement pour exécuter les décisions de justice ou est-il là pour obtenir des résultats ? » demande le 1^{er} questeur de l'UIHJ. Pour lui, on doit pouvoir essayer de récupérer l'argent avant d'aller devant le juge. Cela coûte moins que de prendre un avocat et d'exécuter ensuite. Lorsque qu'un créancier s'adresse à un huissier de justice pour effectuer un recouvrement amiable, cela signifie, pour lui, que cet huissier de justice contrôle cette procédure, et que toutes les obligations et sa responsabilité professionnelles s'appliquent au recouvrement amiable.

Au Tchad, notre confrère Elysée Eldjimbaye a indiqué qu'il n'existe pas de dispositions particulières pour le recouvrement amiable, qui est exercé à titre concurrentiel par les huissiers de justice et les sociétés de recouvrement. Enfin, pour la Tunisie, Sami Banmour, a indiqué que l'huissier de justice ne procédait pas au recouvrement amiable et qu'il n'y avait pas malheureusement pas d'accès aux informations.

Après les débats suscités par les interventions, Leo Netten a clôturé l'atelier en souhaitant qu'à l'issue du séminaire, il soit conclu qu'il faudrait que, sur le plan continental, les huissiers de justice puissent faire du recouvrement amiable de créances.

Une formation par les huissiers de justice, pour les huissiers de justice

Le troisième atelier avait pour thème les actes uniformes de l'Ohada, les instruments transnationaux dans la zone australe et les traités internationaux. Au cours de l'atelier, Hortense Bankolé da Souza, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Bénin, et Gaba Kokoé dos Reis, présidente de la Chambre nationale des huissiers de justice du Togo, ont présenté le



Honoré Aggrey, secrétaire permanent de l'UIHJ pour l'Afrique de l'Ouest et occidentale – Permanent Secretary of the UIHJ for the Western Africa



Anne Kérisit, membre de l'UIHJ, expert Ufohja – Member of the UIHJ, Ufohja Expert



Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie – President of the National Chamber of the Judicial Officers of Algeria

projet de statut uniformisé d'huissier de justice africain, mettant en avant la formation, les conditions d'accès à la profession, l'organe de représentation, le tarif, l'assurance et le régime de protection. Nos consœurs ont également parfaitement évoqué le processus de fonctionnement de l'Ohada et de actes uniformes, notamment celui sur les procédures simplifiées de recouvrement de créances et des voies d'exécution.

Le quatrième atelier concernait la formation et était modéré par Honoré Aggrey. Il réunissait Sami Banmour, Anne Kérisit, Alphonse Kibakala, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo, Rachid Ayadi, huissier de justice à Bejaia (Algérie), et Johan Fourie.

Notre consœur Anne Kérisit a présenté l'Ecole nationale de procédure de Paris et ses actions internationales pour le compte de l'UIHJ mais également du Conseil de l'Europe et de l'union européenne ainsi que divers organismes internationaux, comme USAID ou CILC dans le cadre de marchés internationaux. Anne Kérisit a également évoqué l'Ufohja, l'Unité de formation des huissier de justice africains créés par l'UIHJ, l'ENP et les représentants des chambres nationales des huissiers de justice des pays membres de l'Ohada.

Une partie du public – A part of the public



Reprenant le thème de l'Ufohja, Honoré Aggrey a indiqué combien l'Ufohja était un exemple en matière de formation. D'ailleurs, pour Alphonse Kibakala, « l'Ufohja, fille de l'ENP, est un outil de formation de la zone Ohada ». Elle permet de favoriser l'harmonisation de l'application des textes communautaires par les huissiers de justice de l'espace Ohada au travers des rencontres et des échanges entre les pays. « Il s'agit d'une formation pratique et théorique, par les huissiers de justice, pour les huissiers de justice » conclut notre confrère.

Sami Banmour a présenté l'expérience de son pays, la Tunisie. La formation est essentielle pour le bon fonctionnement de la profession, a-t-il dit. Il faut promouvoir un échange de rencontres, la mise à niveau des modifications législatives, l'unification des pratiques des voies d'exécution et le développement des compétences techniques parallèles, si l'on veut jouer un rôle dans l'avenir, a estimé le directeur du centre de formation des huissiers de justice de Tunisie. Dans le même sens, Rachid Ayadi a ensuite présenté le projet de centre de formation d'Algérie. Mohamed Chérif, président de la Chambre nationale des huissiers de justice d'Algérie a d'ailleurs annoncé que son pays organisait à Alger le 28 février 2008 une conférence internationale pour les 22 pays de la Ligue arabe, les pays de l'Ohada, d'Euromed et d'Asie. Cette conférence s'inspire du modèle de l'Ohada pour les pays du monde arabe, a-t-il déclaré. Elle a pour thème l'ordre économique et la mondialisation de la profession et a pour objectif d'encourager la libéralisation et l'indépendance de la profession au travers le monde.

Un statut qui se projette sur l'avenir

Au cours des débats qui ont suivi, le président de l'UIHJ est revenu sur le projet d'acte uniforme de statut d'huissier de justice africain qui a été voulu et voté par les délégations de l'UIHJ. Par leur activité, les huissiers de justice sont en étroite relation avec le monde de affaires : recouvrement de créances, mesures conservatoires, mesures d'exécution, sécurité juridique, protection du commerce et des investissements, etc. « Ce statut est à la fois pratique, réel et se projette sur l'avenir » estime Jacques Isnard. La discipline, les activités, les conditions de travail, la formation comme le régime social font partie intégrante du projet. Cette déclaration a déclenché l'enthousiasme des participants. Le représentant



Rose Bruno, membre de l'UIHJ, expert Ufohja – Member of the UIHJ, Ufohja Expert



James Josia, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Kenya – President of the National Chamber of the Judicial Officers of Kenya



Rachid Ayadi, huissier de justice (Algérie) – Judicial Officers (Algeria)

du Swaziland a déclaré que rien n'empêchait les pays les moins avancés de s'inspirer des pays les plus évolués. « Si le minimum requis est la maîtrise en droit pour devenir huissier de justice, c'est à nous de nous adapter » dit-il.

Le rapport de synthèse revenait à Mathieu Chardon. Dans une intervention très appréciée, le premier secrétaire de l'UIHJ a intégré les différentes interventions des participants à la tribune et dans la salle pour montrer en quoi l'huissier de justice africain est garant de l'Etat de droit dans un espace de justice africain sans frontière. « Ce qui est important, c'est l'extrême succès rencontré par cette initiative » a-t-il dit.

Le séminaire s'est achevé par la lecture de la résolution qui a été adoptée par l'ensemble des participants, ainsi conçue :

Les présidents des délégations d'Afrique du Nord, centrale, occidentale, australe et de l'Océan indien, se sont réunis à Johannesburg le 19 octobre 2007 et ont adopté à l'issue de leurs travaux, à titre de résolution finale, les deux propositions suivantes :

1. Poursuivre et renforcer les actions initiées à la suite des résolutions de Cape Town (11 mai 2001) et Pretoria (25 février 2005) ;
2. Investir Cadat des missions suivantes :
 - a. Assurer la diffusion et la promotion de l'Ohada sur le continent africain la plus large possible, notamment auprès de toutes les institutions, en vue d'une possible adhésion des Etats à cette organisation,
 - b. Préparer un projet visant à la mise en place d'une filière de formation pour les huissiers de justice d'Afrique australe dans le cadre de Cadat afin qu'il soit présenté au bureau de l'UIHJ dans les six mois,
 - c. Promouvoir l'idée d'un statut d'huissier de justice élaboré sur la base de standards communs visant à terme à aboutir à une profession uniformisée.

Dans son discours de clôture, Jacques Isnard a indiqué que « Johannesburg 2007 est l'un des jalons supplémentaires qui illustrera l'histoire de l'UIHJ. On parlera de Johannesburg. C'est un événement historique. Nous vivons dans un système de globalisation et de mondialisation du droit. Il n'y a que par le rassemblement et la coopération que l'on puisse avancer. L'évolution passe par les trois axes : le statut, la formation et la coopération ».

Au moment de conclure, le président de l'UIHJ a déclaré que chacun devait être impliqué dans cette évolution et que les pays de la zone australe pouvaient compter sur les autres pays et sur l'UIHJ. Mais Jacques Isnard ne pouvait clore cette grande manifestation historique sans remercier l'Afrique du Sud et Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérif d'Afrique du Sud, pour son accueil et son soutien dans les actions de l'UIHJ. Quant à Johan Fourie, organisateur de ces journées, le président de l'UIHJ lui a exprimé toute sa reconnaissance pour l'organisation parfaite du séminaire et rendu un vibrant hommage à ses qualités exceptionnelles. Cet éloge a été suivi, en douzaines, d'un tonnerre d'applaudissement.

Une partie du public – A part of the public





Historical Pan-African Seminar in Johannesburg On 18 And 19 October 2007

Under the Aegis of Cadat And On the Initiative of the UIHJ, Nineteen Countries of the Whole of the African Continent, the Indian Ocean and Europe, Met in Johannesburg (South Africa) On 18 And 19 October 2007 to Take Part In a Historical and Fundamental Seminar For the Future of the Occupation of Judicial Officer in Africa.

The Essential Role of the African Judicial Officers in the Implementation of the Rule of Law

In May 2001, at the time of the permanent council of the UIHJ in Cape Town, a resolution had been adopted in order to facilitate a bringing together between the judicial officers of the various areas of Africa. The project had been baptized Cadat, to symbolise three large cities of the south north axis of Africa: Cape Town, Dakar and Tunis.

Moreover, a seminar had been organised by the UIHJ in Pretoria on 24 and 25 February 2005 during which a resolution (Pretoria resolution) had decided:

- to establish an internal training scheme in each country of Southern Africa with, for final objective, the implementation of an international training school;
- to promote the ratification of the Hague Convention of 15 November 1965 relating to service of documents abroad;
- to encourage each country to take part in the Ohada treaty;
- to support the recovery of extra-judicial debts by Sheriffs and enforcement agents.

It is within this framework that in Johannesburg, three major topics constituted the base of the seminar: harmonization of the statutes, training and debt recovery.

The representatives of the following countries were present: South Africa, Algeria, Benin, Cameroon, Congo, Ivory Coast, France, Gabon, Reunion, Kenya, Lesotho, the Netherlands, Senegal, Swaziland, Chad, Togo, Tunisia, Zambia and Zimbabwe.

The UIHJ was strongly represented by its president, Jacques Isnard, its 1st vice-president, Leo Netten, its permanent secretary for Africa, Honoré Aggrey, its secretary-general, René Duperray, a member of the board, Mourad Skander, its 1st secretary, Mathieu Chardon, its 1st quaestor, Jos Uitdehaag, as well as Rose Bruno and Anne Kérisit, members of the French delegation and Ufohja experts.

The perfect organisation of this seminar is mainly due to Johan Fourie, Sheriff in Cape Town, and secretary of Cadat, who has spent most of the past months to make sure this event would turn out to be both a success and a pleasure for its participants.

After a welcome speech by Sabeir Ismael, president of the South African Institute of Sheriffs, who wished everyone one an excellent stay, Johan Fourie



Jacques Isnard, président de l'UIHJ — President of the UIHJ

also welcomed the delegations and wished for profitable works, stressing the importance of the meeting and its consequences for the future of the profession in Africa.

In his introductory speech, Jacques Isnard recalled the origins of Cadat while stressing the importance of training. *“Could not we consider that Ufohja could develop as an institute having for vocation to have the same principle for the Southern Africa Development Community (SADC) zone?”* he suggested. Taking as an example the Ohadac, which is currently being created in the Caribbean, the president of the UIHJ continued: *“There is no reason why what has been a success in the central and northern zones cannot be achieved in the southern zone. The UIHJ is a motor. You, African judicial officers, have a role to play in your countries. You play an essential part in the installation of the Rule of Law. If you give up because of difficulties, it is the end of democracy and the rule that requires for the judicial officer to fill his oath”.*

Ohada Is a Culture

The first workshop related to the treaty of Ohada. It was chaired by Leo Netten and included presentations by Mathieu Chardon, Oulai Antoine Crépin (Ivory Coast), president of the national Chamber of the judicial officers of Ivory Coast, and T.E. Monaphati (Lesotho), Judge, Chief of the Sheriffs and Messengers of Lesotho. Mathieu Chardon presented the Ohada, its general principles, as well as its objectives and means. The first secretary of the UIHJ insisted on the extraordinary opportunity that Ohada represents for the African States and the African continent. *“Within a few years only, supranational and compulsory rules were created in domains that concern the economic and legal life of 16 African countries. In Europe, we have been working on these topics for over 50 years with the European Union”* he added. And to conclude: *“Ohada today is a culture, a remarkable frame of mind, an example and even a model for the international community”.*

Oulai Antoine Crépin then presented the structures of Ohada and the assets resulting from its activities. Reviewing the bodies of Ohada, the president of the national Chamber of the judicial officers of Ivory Coast, evoked the legal and legislative activity of Ohada through its uniform acts.

Then, evoking the history of law from the Lex Mercatoria, T.E. Monaphati declared that Ohada was to be placed in the context of the need and the necessity for the States to create trans-national rules. Our fellow-member of Lesotho



Sabeir Ismael, président de l'Institut des Shérifs sud africains
— President of the South-African Sheriffs Institute



Mathieu Chardon, 1er secrétaire de l'UIHJ — 1st Secretary
of the UIHJ



Jos Uitdehaag, 1er questeur du Comité de l'UIHJ — 1st
Quaestor of the Committee of the UIHJ

declared himself disappointed that the interest of Ohada was not sufficiently underlined in Africa as a means of solving commercial conflicts. *"Time has now come for us in Africa to adopt the common rules referred to by the Ohada. Trade will then be strengthened. This will profit to all in Africa"* he concluded under a general approval.

In echo to his words, Johan Fourie estimated necessary that within Cadat politicians and businessmen be approached to point out that the treaty of Ohada was not set to serve the interests of judicial officers but the business law. A debate was then held on the question of the importance of Ohada and on the lack of information in the southern zone. For one of the representatives of the Cameroon delegation, *"Ohada makes it possible to have alleviated enforcement"*.

Amicable Debt Recovery, the New Image of the Judicial Officer

The second workshop which treated the topic of the amicable debt recovery joined together Mourad Skander (chairman), Mohammed Chérif, president of the national Chamber of the judicial officers of Algeria, Rose Bruno, Saïdouba Kissing Camara, president of the national Chamber of the judicial officers of Guinea, James Josiah, president of the national Chamber of the judicial officers of Kenya, Elysée Eldjimbaye, president of the national Chamber of the judicial officers of Chad, Jos Uitdehaag, and Sami Banmour (Tunisia), director of the Training Centre of the judicial officers of Tunisia.

In his presentation, Mourad Skander declared that *"Distraint is only a curative stage in the relation between debtors and creditors"*. According to the former president of the national Order of the judicial officers of Tunisia, voluntary execution remains the rule in our law. Between the two lies the preventive field, currently unexploited by the near total of the judicial officers, in particular those of Africa: the amicable debt recovery, which is the action to achieve outside a dispute the steps to carry out the recovery of the debt. *"It contributes to the implementation of a new image of the judicial officer, more accommodating and closer to the debtor. That is also in the interest of the creditor"* estimated our fellow-member.

In this respect, Mohammed Chérif informed the participants that in Algeria, the judicial officers have the monopoly of the debt recovery and that all is made to facilitate their work with an access to information thanks to the collaboration of banks, the Tax Department, administrations, etc.

After having presented the debt recovery in France, Rose Bruno evoked various academics measurements which can sometimes accompany it, while deploring that, in her country, the judicial officer had only a limited access to information.

Saïdouba Kissing Camara stressed that Ohada is in force in Guinea and indicated the characteristics of debt recovery in his country.

For Kenya, James Josiah, evoked debt recovery through enforcement of court decisions, noting that Sheriffs were not able to carry out amicable debt recovery.

On the opposite, in the Netherlands, Jos Uitdehaag pointed out that debt recovery is one of the most important activities of the Dutch judicial officers, since it accounts for approximately 55% of the incomes of our colleagues. *"Is the judicial officer only here to carry out enforcement of court decisions or is he here to have results?"* asked the 1st quaestor of the UIHJ. For him, one must be able to try to collect monies before addressing to the judge. That is much cheaper and faster than to use a lawyer and to enforce a court decision. When a creditor addresses to a judicial officer to carry out an amicable debt recovery, it means for him that this professional controls the procedure, and that all their professional obligations and liabilities also apply to debt recovery.

In Chad, our fellow-member Elysée Eldjimbaye indicated that there are no particular provisions for debt recovery, which is exerted on a purely competing basis both by judicial officers and debt collecting agencies. Lastly, speaking for Tunisia, Sami Banmour indicated that the judicial officer did not carry out debt recovery and that there was unfortunately no access to information.

After the debates that followed the interventions, Leo Netten ended the workshop by wishing that the seminar would conclude for the necessity, on a continental level, for the judicial officers to be able to carry out debt recovery.

Training By, And For, Judicial Officers

The third workshop dealt with uniform acts of Ohada, trans-national instruments in the southern zone and international treaties. During the workshop, Hortense Bankolé da Souza, president of the national Chamber of the judicial officers of Benin, and Gaba Kokoé dos Reis, president of the national Chamber of the judicial officers of Togo, presented the project of a standard statute of African judicial officer, including training, access to the profession, the body of representation, tariffs, insurance and the mode of protection. Our colleagues also perfectly evoked the operating mode of Ohada and its uniform acts, in particular that on the simplified recovery procedures and measures of execution.



Juge T.E. Monapathi, président des Shérifs du Lesotho— Judge T.E. Monapathi, President of the Sheriffs of Lesotho



Elysée Eldjimbaye, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Tchad — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Chad



Sidouba Kissing Camara, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Guinée — President of the National Chamber of the Judicial Officers of Guinea

The fourth workshop related to training and was chaired by Honoré Aggrey. It joined together Sami Banmour, Anne Kérisit, Alphonse Kibakala, president of the national Chamber of the judicial officers of Congo, Rachid Ayadi, judicial officer in Bejaia (Algeria), and Johan Fourie.

Our colleague Anne Kérisit presented the National School of Procedure of Paris (ENP) and its international actions with the UIHJ but also with the Council of Europe and the European Union as well as with various international organisations, like USAID or CILC within the framework of international projects. Anne Kérisit also evoked Ufohja, the Training Unit of African Judicial Officers created by the UIHJ, the ENP and the representatives of the national chambers of the judicial officers of the Member States of Ohada.

On the same topic of Ufohja, Honoré Aggrey indicated how much this organization was an example as regards training. Moreover, for Alphonse Kibakala, “Ufohja, daughter of the ENP, is a training tool for the Ohada zone”. It makes it possible to help the harmonization of the application of the Community texts by the judicial officers of the Ohada area through meetings and exchanges between countries. “It is about practical and theoretical training by judicial officers, for judicial officers” concluded our fellow-member.

Sami Banmour gave the example of his country, Tunisia. Training is essential for the correct functioning of a profession, he said. It is necessary to promote an exchange of meetings, the levelling of legislative changes, the harmonization of practises as regards enforcement and the development of parallel technical skills, if one wants to play a part in the future, estimated the director of the Training Centre of the judicial officers of Tunisia. In the same direction, Rachid Ayadi then presented the project of a training centre in Algeria. Besides, Mohammed Chérif, president of the national Chamber of the judicial officers of Algeria announced that his country organises in Algiers on 28 February 28 an international conference for the 22 country of the Arabic League, as well as the Ohada, Euromed and Asian countries. This conference takes as a starting point the model of Ohada for the countries of the Arab world, he declared. Its topic is the economic order and the globalization of the profession and aims to encourage the implementation of self employed and independent judicial officers throughout the world.

A Statute With A Future

During the debates which followed, the president of the UIHJ reconsidered the project of a uniform act relating to the statute of African judicial officers which was decided and voted by the delegations of the UIHJ. By their activity, judicial officers are in close relation with the world of business: debt recovery, interlocutory measures, enforcement measures, legal safety, protection of trades and investments, etc. “This statute is at the same time practical, realistic and is future minded” estimated Jacques Isnard. Discipline, activities, working conditions, training and social aspects form an integral part of the project. This declaration started the enthusiasm of the participants. The representative of Swaziland declared that nothing prevented the least advanced countries from taking as a starting point the most advanced countries. “If the minimum educational level to become a judicial officer is a Master in Law degree, then we are the ones who have to adapt” he said.

The summary report was made by Mathieu Chardon. In a well appreciated intervention, the first secretary of the UIHJ integrated the various interventions of the actors of the workshops and those of the participants in the room to show how African judicial officers are guarantors of the Rule of Law in an African area of justice without borders. “What is important is the extreme success met by this initiative” he said.

The seminar was completed by the reading of the resolution adopted by the participants, thus conceived:

The presidents of the delegations of North, Central, Western, and Southern Africa and of the Indian Ocean met in Johannesburg on 19 October 2007 and adopted at the end of their work, as final resolution, the two following proposals:

1. To continue and to reinforce the actions initiated by the resolutions of Cape Town (11 May 2001) and Pretoria (25 February 2005);
2. To invest Cadat with the following missions:
 - a. Ensuring the spreading and the promotion of Ohada on the African continent as broad as possible, in particular near all the institutions, for a possible joining of the States to this organisation,
 - b. Preparing a project aiming at installing a training network for the



Alphonse Kibakala, président de la Chambre nationale des huissiers de justice du Congo – President of the National Chamber of the Judicial Officers of Congo



Oulaï Antoine Crépin, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Côte d'Ivoire – President of the National Chamber of the Judicial Officers of Cote d'Ivoire



Sami Banmour, directeur du centre de formation des huissiers de justice de Tunisie – President of the Training Center for the Judicial Officers of Tunisia

- judicial officers of Southern Africa within the framework of Cadat, to be presented to the board of UIHJ within six months,
- c. Promoting the idea of a statute of judicial officer based on common standards aiming in the long term at leading to a standardised profession.

In his closing speech, Jacques Isnard indicated that *"Johannesburg 2007 is one of the additional stakes which will illustrate the history of the UIHJ. One will speak about Johannesburg. This is a historical event. We live in a system of globalisation and standardization of the law. Only by gathering and co-operation will we achieve something. The evolution implies three axes: statute, training and co-operation"*.

At the time of his conclusion, the president of the UIHJ declared that each one should feel personally concerned by this evolution and that the countries of the southern zone could count both on other countries and on the UIHJ. But Jacques Isnard could not close this great historical event without thanking South Africa and Sabeir Ismael, President of the South Africa Institute of Sheriff, for his reception and his support in the actions of the UIHJ. As for Johan Fourie,

organizer of these days, the president of the UIHJ expressed to him all his recognition for the perfect organisation of the seminar and paid a vibrating homage to his exceptional qualities. This praising was followed, would you doubt it, by a thunder of applause.

Une partie du public – A part of the public

